



*Alternatives Rurales*

*Hors Série Jeunes Ruraux*

[www.alternatives-rurales.org](http://www.alternatives-rurales.org)

<https://doi.org/10.60569/fsjr-a1>

## **Les projets des jeunes ruraux : des stratégies diversifiées pour accéder au foncier et obtenir l'appui de l'État**

**Zhour Bouzidi<sup>1</sup>, Nicolas Faysse<sup>2,3</sup>, Marcel Kuper<sup>2,4</sup>, Jean-Paul Billaud<sup>5</sup>**

<sup>1</sup> Département de sociologie, Université Moulay Ismail de Meknès ;

<sup>2</sup> UMR G-Eau, CIRAD ; <sup>3</sup> Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès ; <sup>4</sup>

Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II ; <sup>5</sup> LADYSS -

Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces.

Contact : zhour\_bouzidi@yahoo.fr

### **Résumé**

*Les initiatives publiques au Maroc n'offrent que très peu d'appuis spécifiquement dédiés aux jeunes ruraux. Cependant, certains jeunes réussissent à bénéficier de financements publics, tels que l'Initiative Nationale pour le Développement Humain ou le pilier II du Plan Maroc Vert, pour réaliser leurs projets. L'objectif de cet article est de caractériser la diversité des stratégies mises en place par ces jeunes pour accéder à l'appui de l'État. Nous avons pris l'exemple de l'accès au foncier, qui constitue une des obstacles auxquels sont confrontés les jeunes ruraux. Nous avons identifié trois types de projets : i) des projets sans accès au foncier ; ii) des projets où les jeunes s'arrangent avec un propriétaire de terre pour accéder au foncier ; et iii) des projets où les jeunes sécurisent un droit propre d'accès au foncier. Si l'accès sécurisé au foncier permet aux jeunes d'obtenir une marge de manœuvre importante dans la conception de leurs projets, en revanche leur autonomie est réduite pour les projets avec un accès négocié à la terre. Ce faisant, les projets hors sol constituent une voie de contournement de la contrainte foncière, mais font face à un ensemble de problèmes spécifiques. Bien que l'appui de l'État ne soit accessible qu'à peu de jeunes, les projets analysés créent des opportunités d'emploi et permettent de renforcer l'attachement des jeunes au milieu rural. Enfin, cet article propose des pistes pour améliorer l'accès des jeunes aux ressources productives (terre, eau, capital) et mettre en place un appui efficient et adapté à leurs ambitions et leurs projets.*

**Mots clés :** contrainte foncière ; initiatives de développement ; jeunes ruraux ; projets.

## Introduction

Réussir un projet de vie à la campagne constitue un défi majeur pour les jeunes ruraux, qui n'ont que rarement accès aux ressources productives (terre, eau, capital). Dans de nombreux pays en développement, dont le Maroc, ce projet de vie dépend de la possibilité d'obtenir un revenu qui permette aux jeunes de subvenir à leurs besoins et de constituer une famille. Obtenir ce revenu est fortement tributaire de l'accès des jeunes aux ressources productives. Cependant, le plus souvent, ces dernières sont officiellement sous la tutelle de leurs parents (généralement leur père), reconnus comme agriculteurs et chef d'exploitations. Ces parents sont les seuls interlocuteurs à la fois pour les institutions publiques et pour la recherche, qui omettent ainsi le rôle productif des jeunes. Pourtant, les agents de développement qui interagissent avec les agriculteurs sont conscients du rôle actif de la jeunesse dans le développement agricole et rural :

*« Nous avons plus de facilités à communiquer avec des jeunes qu'avec des agriculteurs âgés. Ils sont plus interactifs, plus instruits, réagissent plus rapidement et sont plus ouverts à de nouvelles idées » (Ingénieur de la Direction Provinciale de l'Agriculture – DPA de Meknès).*

*« J'ai toute confiance dans les jeunes. Lorsqu'on s'adresse à une coopérative ou une association de jeunes, on évite déjà beaucoup de problèmes de communication, d'appropriation et d'adoption d'outils... La présence des jeunes permet la réussite de toute l'intervention pour l'ensemble des partenaires » (Ingénieur de la DPA d'El Hajeb).*

En dépit de cette prise de conscience du rôle de la jeunesse dans les dynamiques rurales par les cadres des administrations agricoles provinciales, les jeunes ruraux sont souvent exclus des initiatives

publiques de développement car cet appui est en général conditionné à la possession de ressources productives, inaccessibles aux jeunes, telles que le foncier ou le capital. Certains jeunes parviennent cependant à contourner le manque d'accès à ces ressources et à bénéficier de l'appui et l'accompagnement de leur projet. L'objectif de cet article est de caractériser la diversité des projets portés par les jeunes ruraux et qui ont bénéficié d'un appui public, en identifiant plus particulièrement comment ces jeunes ont pu contourner les problèmes d'accès aux ressources productives, notamment le foncier.

## Les initiatives de développement prennent-elles réellement en compte les projets des jeunes ?

Le gouvernement marocain a lancé, au cours de la dernière décennie, plusieurs chantiers de développement à caractère social visant à offrir un appui aux catégories vulnérables parmi lesquelles on retrouve principalement, l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) initiée en 2005. En milieu rural, cette initiative finance des projets collectifs portés par des membres organisés en associations ou coopératives. Quand ces projets se rapportent à l'agriculture, ils peuvent bénéficier aussi d'un appui dans le cadre du Plan Maroc Vert (PMV), initié en 2008, et notamment dans le pilier 2 de ce plan, dédié à une agriculture dite « solidaire ».

*« L'appui disponible dans le cadre du pilier 2 est destiné à tous les agriculteurs. Il n'y a pas d'appui spécifique pour les jeunes mais nous pensons dans un futur proche orienter nos interventions aux jeunes et aux femmes. En effet, on a toujours eu des problèmes de gouvernance*

*des organisations professionnelles agricoles. Nous pensons que les jeunes ont le niveau d'instruction nécessaire pour mener à bien ces tâches » (Ingénieur de la DPA d'El Hajeb).*

En réalité, les jeunes bénéficient peu de cet appui car leur éligibilité reste contrariée par le manque d'accès formel aux ressources (capital et foncier notamment). En particulier, les bénéficiaires de l'INDH doivent cofinancer les projets (en nature et parfois en numéraire) et les projets du Pilier II du PMV s'adressent généralement à des personnes qui ont un accès pérenne au foncier. Ces conditions ne sont que rarement satisfaites pour les jeunes ruraux, du fait que les ressources productives restent entre les mains de leurs parents.

## Méthodologie

Pour analyser les projets portés par les jeunes, nous avons effectué 40 entretiens auprès de jeunes ruraux originaires de trois régions (le Tadla, le Gharb et le Sais), qui ont bénéficié d'un appui de l'Etat. Les entretiens ont porté essentiellement sur : i) les projets de ces jeunes ; ii) la façon dont les jeunes se sont affranchis du manque de ressources (notamment le foncier) ; et iii) l'appui reçu pour ces projets. Nous avons aussi conduit six entretiens auprès d'agents de développement dans différents organismes relevant du Ministère de l'Agriculture (Direction Provinciale de l'Agriculture -DPA, Office Régional de Mise en Valeur Agricole -ORMVA, Direction Régionale de l'Agriculture, Centres de Conseil Agricole), et auprès d'une Division Provinciale de l'Action Sociale. Enfin, nous avons mobilisé de façon comparative l'étude de Aroussi et al. (2015) portant sur des groupes de jeunes diplômés ayant réussi à obtenir un financement public.

Au début de notre recherche, il a fallu caractériser ce que l'on entend par jeune rural. Cette catégorie étant difficile à cerner, nous avons initialement retenu une définition opérationnelle qui inclut toute personne dont l'âge est inférieur à 35 ans, issue du rural et qui maintient le lien avec la région où elle a grandi. Au fur et à mesure de l'avancement de nos entretiens, nous nous sommes rendu compte que cette limite d'âge était restrictive, du fait que, dans la perception des habitants en zone rurale, la période de jeunesse est plus étalée dans le temps. L'accès à l'éducation, la persistance de structures familiales étendues sous la tutelle du père, et l'âge avancé au premier emploi expliquent ce constat. De même, l'élévation de l'âge au mariage a fait coïncider de façon accrue la jeunesse avec le célibat (Rachik, 2006). Nous avons finalement inclus dans cette catégorie tous ceux et celles qui se définissent et qui sont reconnus socialement comme jeunes.

## Résultats

Selon les stratégies mobilisées pour faire face à la contrainte foncière et accéder à l'appui public, les projets des jeunes peuvent être classés en 3 types dont chacun se décline en deux ou trois sous-types (Figure 1). Les stratégies mobilisées pour l'accès au foncier définissent la nature et le type d'appui auxquels les jeunes peuvent être éligibles.

### Premier type : Projets sans accès au foncier

Nous incluons dans cette catégorie tous les jeunes qui parviennent à mettre en place des projets et à bénéficier de l'appui de l'État sans chercher à accéder au foncier. Ces projets peuvent être focalisés sur la production agricole hors sol, sur la commercialisation ou bien se situer hors du secteur agricole.

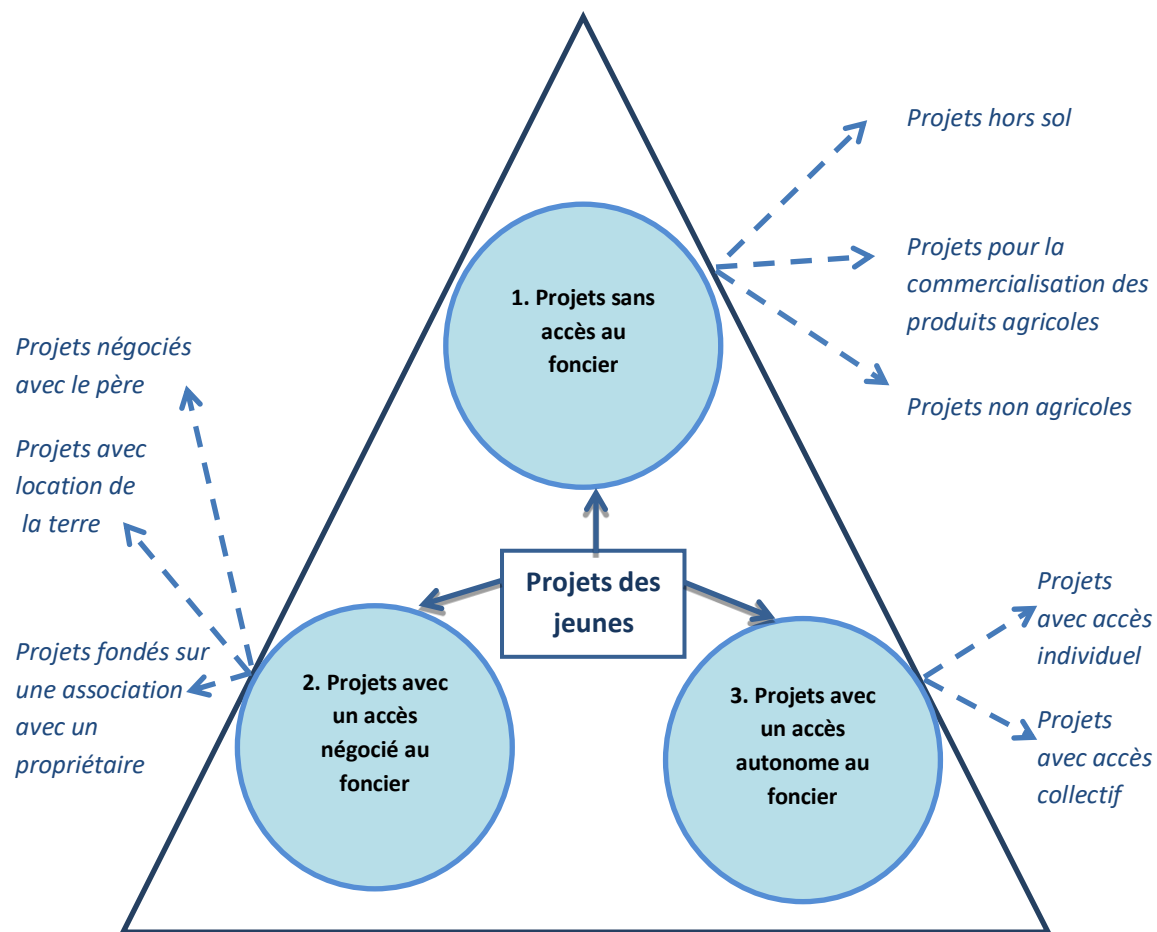


Figure 1 : Les différents types de projets de jeunes ayant bénéficié d'un appui en fonction des modes d'accès au foncier

### a. Des projets de production agricole hors sol

Certains jeunes ruraux s'orientent vers des projets agricoles communément appelés « projets hors sols » du fait que leur mise en œuvre ne requiert pas la possession de terres agricoles. C'est particulièrement le cas de projets d'élevage ovin, caprin, de cuniculture ou encore d'apiculture qui bénéficient aux jeunes notamment grâce aux subventions de l'INDH. Les porteurs de ces projets doivent s'organiser en coopérative ou en association pour bénéficier de cet appui. Les bénéficiaires de ces projets doivent contribuer à hauteur de 30% du coût d'investissement. De nombreux jeunes n'ayant pas les moyens pour financer eux-mêmes cette contribution, mobilisent alors leur réseau familial pour emprunter la valeur de la contribution.

Un exemple de ce type de projet est une association constituée par 25 jeunes issus de familles attributaires de la réforme agraire autour d'un projet d'élevage ovin dans la région du Sais financé par l'INDH (voir le témoignage de M. El Ayadi, 2015). Avant de mettre en place ce projet, il fallait que ces jeunes fassent leurs preuves à travers la mise en place d'actions de développement local pour obtenir la confiance de leurs aînés et construire progressivement leur autonomie.

*« Nous (fils d'attributaires) étions tous animés par les soucis de développer notre douar car nous étions très humiliés (hogra) par les grands agriculteurs propriétaires de la zone, qui nous regardaient avec tant de mépris et de supériorité. Les terres de la réforme agraire ont été attribuées à nos pères par l'État, certains les ont bradées. Nous les jeunes nous voulions à travers l'association créer quelque chose à nous, qui nous appartient. Au départ, notre projet suscitait la moquerie de nos pères, il nous a fallu du temps pour leur montrer les résultats des actions d'alphabétisation et des ateliers de formation au tissage. Quand, ils ont*

*eu confiance dans notre projet, ils ont accepté de nous permettre d'élever des brebis dans leurs étables ».*

Il a fallu aussi à ces jeunes négocier avec l'administration la possibilité d'acheter les ovins eux-mêmes. Cette tâche est en général confiée par la Division de l'Action Sociale à un entrepreneur choisi sur appel d'offre lancé par l'administration dans les projets d'élevage ovin ou bovin (cf. témoignage de M. El Ayadi, 2015).

Les projets d'élevage caprin et ovin sont plus fréquents et se prêtent particulièrement à des logiques opportunistes visant à capter des financements publics à court terme. En effet, les animaux reçus, au lieu de faire partie d'une stratégie de développement de l'élevage, peuvent être utilisés dans une logique spéculative de gains à courts termes, et le bénéficiaire peut se presser de revendre le bétail subventionné. Le cas d'une association dans la région du Tadla constituée autour d'un projet d'élevage caprin illustre les effets pervers qui peuvent surgir. Deux mois après l'obtention de l'appui de l'INDH, les adhérents ont revendu les caprins, se sont partagé les bénéfices et l'association s'est arrêtée de fonctionner. Les jeunes de cette association déclarent qu'il n'y a pas eu de diagnostic participatif pour définir des projets plus rentables et répondant à leurs aspirations.

Par ailleurs, dans la région du Sais, une association du même type a été rapidement dissoute car, selon les bénéficiaires, les races de chèvres livrées n'étaient pas adaptées aux conditions climatiques de la zone et aux systèmes de production en place. Selon les jeunes de cette association, le manque de savoir-faire dans l'élevage caprin, la complexité des démarches administratives et l'insuffisance d'appui technique et de suivi de l'administration ont contribué aussi à l'échec de leur projet.

### **b. Des projets pour la transformation et commercialisation des produits agricoles**

Pour faire face à l'absence d'accès au foncier, certains jeunes font le choix d'intervenir en aval des filières agricoles, et assurent des activités de conservation, transformation et de commercialisation de produits agricoles. C'est le cas d'un groupe de jeunes diplômés dans la région de Séfrou qui s'est organisé en coopérative pour valoriser les prunes produites dans le village où ils résident, à travers la mise en place d'une unité de séchage. Les jeunes achètent les prunes à crédit auprès des producteurs de leur village, procèdent au séchage et les remboursent une fois les pruneaux vendus. Ce projet a bénéficié de différentes sources de financement dont l'INDH (Aroussi et al., 2015). Le projet a été ensuite renforcé grâce à l'appui du PMV à travers l'extension de l'unité et l'installation de deux séchoirs supplémentaires, une chambre froide pour le stockage et une cuisine. Les jeunes ont pu ainsi s'investir dans la transformation et commercialisation de produits agricoles, deux activités que leurs aînés maîtrisent peu et qu'ils confient généralement à des intermédiaires. La réussite de ce projet a stimulé l'émergence d'initiatives similaires dans la zone.

### **c. Des projets ruraux non agricoles**

L'investissement dans des projets non agricoles constitue parfois un recours pour des jeunes ruraux dépourvus de moyens de production. Parmi les projets entrant dans cette catégorie, nous avons recensé plusieurs projets financés par l'INDH dont un projet de traiteur-restaurateur pour assurer le service dans les mariages dans la ville d'El Hajeb ; des projets individuels bénéficiant de charrette et de matériel pour la vente d'escargot dans les parcs et quartiers des villes ainsi que des ateliers de coutures, de tissage et de cuisine pour les jeunes filles. A part

les jeunes organisés autour du projet de traiteur qui déclarent une certaine satisfaction, les autres jeunes se plaignent de l'insuffisance du revenu que leur procure ces activités. Ce revenu reste selon eux bien en dessous de leurs besoins et du coût de la vie. Ils ne voient pas dans ces projets des opportunités à long terme, mais plutôt une sorte de « bricolage », comme ils le qualifient souvent, en attendant de trouver une occupation meilleure.

### **Deuxième type : Projets avec un accès négocié au foncier**

Nous incluons dans cette catégorie les projets de jeunes qui parviennent à obtenir un accès au foncier en négociant avec une personne qui a un droit foncier pérenne : i) par le biais d'un accord de leurs parents ; ii) à travers la location ; et iii) à travers des arrangements pour la production. Ces trois configurations permettent aux jeunes d'avoir un accès aux subventions publiques de façon directe (dans le cas de la location) ou indirecte (dans le cas du travail au sein de l'exploitation familiale ou d'une association pour la production).

#### **a. Projets négociés avec le père, chef d'exploitation**

C'est le cas des jeunes qui incitent leurs parents, propriétaires fonciers, à demander des subventions pour moderniser leurs exploitations. Porteurs de nouvelles ambitions et de nouvelles idées, les jeunes expriment souvent une insatisfaction à l'égard de l'agriculture pratiquée par leurs aînés. Ils entrent donc en négociation avec eux pour remplacer les façons de produire qu'ils jugent traditionnelles par d'autres qu'ils considèrent plus modernes et prometteuses, en se saisissant des subventions de l'État.

Ainsi, les jeunes d'une coopérative de la réforme agraire du Gharb ont réussi à introduire la culture d'agrumes sur des terres dédiées pendant plus de trente ans à des cultures annuelles (céréaliculture et légumineuses) et pluriannuelles (canne à sucre). Si ces jeunes, qui étaient contraints de travailler dans de grandes fermes dans d'autres régions pour gagner leur vie, ont pu regagner leur village et introduire la nouvelle culture, c'est aussi grâce aux subventions de l'État. Les agrumes sont perçus par ces jeunes comme une culture plus rémunératrice et à travers laquelle leurs ambitions pourraient voir le jour : cultiver comme les grandes exploitations voisines, valoriser leur savoir-faire agricole et contribuer au développement local (Bouzidi et al., 2011). Au départ, les parents étaient fortement réticents mais les jeunes les ont progressivement convaincus de l'intérêt et du potentiel que présente cette innovation.

Dans la région du Tadla, nous avons observé des projets similaires, où les jeunes jouent un rôle moteur dans la modernisation des exploitations familiales, notamment à travers l'introduction de l'irrigation localisée. C'est particulièrement le cas d'un bon nombre de jeunes émigrés qui étaient obligés, du fait de la crise en Espagne et en Italie, de revenir au pays pour s'installer à nouveau dans leurs villages d'origine. Ces jeunes ont conduit des négociations intenses avec leurs parents pour introduire des cultures maraichères afin de pouvoir dégager un revenu qu'ils estiment décent. Les subventions pour l'installation de l'irrigation localisée ont encouragé un bon nombre de jeunes d'exploitations familiales d'initier cette installation.

### **b. Projets avec accès à la terre à travers la location**

La mise en place de subventions dans le cadre du PMV a renforcé la motivation de certains jeunes pour investir dans le secteur agricole.

Cependant, le plus souvent, cette volonté se heurte à l'absence de ressources en terre et en capital. Cette situation amène parfois des jeunes n'ayant pas la possibilité de s'investir dans les exploitations familiales gérées par leurs parents, ou cherchant à s'affranchir de l'autorité parentale, à explorer d'autres voies d'investissement. Certains de ces jeunes ont alors recours à la location des terres. Tel est le cas de Tarik (30 ans), un jeune du Tadla, qui a loué des terres agricoles et les a équipées en goutte-à-goutte grâce aux subventions. Le défi auxquels les jeunes font face pour concevoir ces projets est double : garantir l'accès au foncier et mettre en place une agriculture rentable qui correspond à leurs attentes. Néanmoins la prise de risque peut être considérable pour ces jeunes n'ayant pas de moyens, à part un réseau social qui leur permet de contracter des crédits et de financer l'activité agricole.

*« J'ai commencé avec zéro dirham, tout était emprunté à mes amis et connaissances : les engrais, les produits phytosanitaires, les bonbonnes de gaz pour faire fonctionner les forages, et même l'argent pour le paiement hebdomadaire des ouvriers agricoles. Tout doit être remboursé à la fin de la campagne agricole. A l'approche de l'été, le cauchemar des crédits m'empêche souvent de dormir. Parfois, je suis légèrement gagnant, parfois j'arrive à peine à rembourser les dettes. Cela m'arrive même d'être déficitaire en cas de chute des prix des cultures maraichères ou en cas d'aléa climatique (gel, sécheresse, etc.). C'est un métier à fort risque quand on n'a pas le capital, mais on n'a pas le choix, on doit miser sur les cultures à cycle court et sur les techniques de production les plus modernes» (Tarik, 30 ans, Tadla).*

L'accès aux subventions pour l'irrigation localisée nécessite de préfinancer les équipements. Ainsi, le coût d'investissement conjugué à la vulnérabilité financière des jeunes accroît la prise de risque encouru et

augmente l'appréhension des jeunes à se lancer dans des projets agricoles sur des terres prises en location. En outre, les jeunes doivent faire face à la complexité des procédures administratives pour la constitution des dossiers pour l'accès aux subventions.

### **c. Des projets qui s'appuient sur des associations avec des propriétaires fonciers**

Dans certaines situations, les jeunes font face au manque de facteurs de production (terre et capital) en développant des formes d'association avec des agriculteurs disposant de moyens (capital, réseau social, liens avec l'administration, etc.) et de terres. Ces associations autour du foncier permettent de concevoir des projets individuels ou collectifs, et de bénéficier de l'appui des initiatives publiques de développement (INDH, PMV). Tel est le cas d'une coopérative de production de plantes aromatiques, constituée par des jeunes dans la région du Sais, et dont l'équipement a été financé par le PMV. Cette coopérative s'est associée à un agriculteur propriétaire disposant de terre, de moyens et d'un réseau social élargi au sein de l'administration. Les membres de cette coopérative ont bénéficié également d'un appui pour deux projets d'élevage apicole et caprin. Pour promouvoir ses produits, cette coopérative a participé à de nombreuses manifestations agricoles nationales (foires et salons d'agriculture). Considérée comme un cas pilote par la DPA, cette coopérative a bénéficié d'un local équipé avec le matériel nécessaire pour l'extraction des huiles aromatiques et la production du fromage de chèvres.

### **Troisième type : Projets fondés sur un accès autonome au foncier**

Certains jeunes arrivent à obtenir un accès autonome et pérenne au foncier. Ils ont formulé des demandes auprès des ministères de l'agriculture et de l'intérieur pour avoir un accès direct à la terre à travers des contrats de location de terres domaniales, généralement d'une dizaine d'années, renouvelables. C'est typiquement le cas de jeunes diplômés fils d'agriculteurs ayant un capital culturel et symbolique consacré par le diplôme universitaire et qui leur procure un sentiment de légitimité pour entrer en négociation avec l'administration et revendiquer leur droit à l'emploi à travers l'accès au foncier agricole. Les demandes d'octroi des terres domaniales peuvent se faire de façon individuelle ou collective.

#### **a. Les projets avec un accès individuel au foncier**

Après l'obtention d'un diplôme, souvent de licence et parfois de master, certains jeunes ruraux ayant tenté en vain plusieurs concours de recrutement, reviennent au village dans le but de s'y installer. La pérennité de cette installation dépend souvent des possibilités de travail dans l'exploitation familiale et la marge d'autonomie, en termes de prise de décision et de financements, au sein de la famille. Le retour au village et chez la famille est un moment souvent difficile pour ces jeunes, habitués à un mode de vie urbain et affranchi de l'autorité familiale. Si certains saisissent la première occasion pour repartir travailler en ville ou émigrer à l'étranger, d'autres envisagent de rester en développant une agriculture plus moderne que celle de leurs parents. Ces derniers doivent faire face à l'absence de moyens de production et l'exiguïté des



exploitations familiales, ce qui les amène à explorer d'autres modes d'accès au foncier.

C'est le cas de Hassan, un jeune de 25 ans licencié en sciences physiques et qui a formulé une réponse à un appel d'offre lancé par le Ministère de l'Intérieur pour la location d'un terrain de 20 hectares sur la plaine du Sais. L'exploitation de cette superficie demandait un investissement initial conséquent pour les dépôts de garantie et pour le défoncement, le dépierrage, l'installation de forage, du bassin et de l'irrigation goutte à goutte. Hassan a bénéficié d'un prêt de sa mère, qui a vendu une petite superficie agricole héritée de son père. Au départ, Hassan ne croyait pas que sa demande allait aboutir, mais il a finalement obtenu le contrat grâce à la qualité du dossier de son projet agricole, rédigé avec l'aide d'un ami ingénieur agronome. Le projet de Hassan consiste à dépierrer progressivement le terrain et à cultiver l'oignon pendant les premières années. Il espère ainsi accumuler du capital, pour pouvoir à moyen terme planter des arbres fruitiers et investir dans l'élevage bovin.

L'accès individuel au foncier peut permettre à certains jeunes de s'organiser en associations et de bénéficier d'appui pour monter un projet collectif. C'est par exemple le cas d'une coopérative de jeunes dans la région de Sais qui a pu mobiliser l'appui de l'INDH, du PMV et d'autres organismes internationaux pour financer plusieurs projets autour de la production de plantes médicinales. Cette coopérative affiche la présence de femmes dans le conseil d'administration comme un levier pour bénéficier de l'appui destiné à cette catégorie. En réalité, ces femmes ne sont que les épouses des cinq membres et ne bénéficient pas des projets de la coopérative. Plus encore, une autre association est officiellement reconnue comme féminine alors qu'en réalité elle est exclusivement

gérée par des hommes et les noms de femmes ne sont affichés que pour capter des financements.

## **b. Projets avec un accès collectif au foncier**

À la fin de leurs parcours universitaires, des groupes de jeunes diplômés ont recours à l'auto-emploi dans le secteur agricole pour faire face au chômage. Se heurtant au manque d'accès au foncier, certains groupes initient des mobilisations collectives pour revendiquer l'accès aux terres relevant du domaine de l'Etat. Dans la région du Sais, nous avons repéré 3 groupes de jeunes qui se sont lancés dans ce type de mobilisation. Nous présentons ici le cas d'un groupe de 11 diplômés chômeurs (5 filles et 6 garçons), fils de petits exploitants agricoles, âgés entre 22 et 30 ans en 2002 et tous originaires de la région de Meknès. Ces jeunes disposaient d'une bonne expérience en agriculture mais ils n'avaient pas accès au foncier. Ils décidèrent donc de se constituer en association de développement pour revendiquer l'accès à un lot domanial de 100 ha situé dans leur commune rurale. Ils ont mené de multiples mobilisations et des négociations de longue haleine avec les administrations de tutelles qui ont abouti à l'attribution de la terre onze ans plus tard en 2013. La durée de la mobilisation témoigne à la fois de la complexité des négociations et de la ténacité des jeunes pour faire aboutir leurs revendications.

*« Au départ, ce n'était pas évident de contacter le gouverneur et les hauts responsables des différentes administrations, mais nous avons insisté et multiplié des sit-in de plusieurs mois tous les ans, jusqu'à ce qu'ils acceptent de nous recevoir et de discuter avec nous autour d'une table » (membre de l'association, 38 ans).*

## Discussion et conclusion

### Les projets des jeunes : forces et fragilités

Les projets observés mettent en évidence la volonté des jeunes ruraux de faire face au manque d'accès aux ressources, de prendre en main leur destin et de concevoir des projets différents de ceux de leurs aînés. Cette volonté d'investir en milieu rural va à l'encontre des rêves des jeunes étudiés par Pascon et Bentahar (1971), il y a plus de quarante ans, qui aspiraient plutôt à un avenir meilleur dans la ville qui se démarquait nettement de la campagne par ses infrastructures, les activités qu'on peut y mener, et les moyens de distraction et de loisirs. Aujourd'hui, les jeunes mobilisent différentes ressources (réseau familial et amical, diplômes, etc.) pour chercher des opportunités d'emploi dans le milieu rural en explorant différentes stratégies pour s'affranchir du problème foncier. Ils sont encouragés par l'amélioration des conditions de vie en zone rurale, perceptibles surtout dans les petits centres urbains que sont les sièges des communes rurales et les douars périurbains. Ceux-ci offrent quelques moyens de distraction et de loisir (cafés, salles d'accès à internet, salles de jeux, boutiques, etc.).

Les projets avec un accès autonome à la terre procurent aux jeunes une liberté dans la conception de leurs projets agricoles (choix de cultures, des techniques, etc.). Ce sont généralement les jeunes diplômés qui prétendent à ce type de projets du fait que les jeunes non diplômés s'estiment non légitimes ou insuffisamment « armés » pour aller négocier directement avec l'administration. La mise en place de ces projets signifie pour l'État une réponse aux revendications des jeunes chômeurs et parfois une recherche de la paix sociale dans des moments de crises. Par

exemple, les jeunes diplômés de l'association qui ont mené une mobilisation pour l'accès à la terre ont mis en avant le rôle important de l'émergence du mouvement du 20 février dans la mouvance du printemps arabe (Desrues, 2012), dans le déclenchement du processus de négociation avec l'État qui a abouti à l'attribution des terres.

Dans les projets avec un accès négocié au foncier, les marges de manœuvre des jeunes sont plus limitées. Leurs choix restent tributaires des arrangements négociés avec le père, les membres de la famille, ou encore avec les associés ou propriétaires des terres prises en location. Selon les jeunes, les arrangements négociés sont difficiles à mettre en place mais ils parviennent parfois à trouver des accords familiaux sur la base d'une réelle confiance entre les membres de la famille.

*«Après de longues négociations, mon frère et moi nous avons trouvé un arrangement avec mon père pour exploiter la terre et financer l'agriculture. Nous lui payons un prix de location réduit et nous nous partageons les bénéfices entre nous trois. Nous préférons louer les terres de notre père que de louer chez des tiers car on doit obéir aux conditions du propriétaire et on risque de se faire expulser en absence de contrat et en cas de litiges avec le propriétaire. Si cette association marche bien, car tout dépendra de l'engagement de mon père, on pourra négocier avec lui d'introduire des arbres et le goutte à goutte, des choses que nous ne pouvons pas faire sur les terres d'autrui » (Anas, El Hajeb, 36 ans).*

Les projets hors sol présentent pour les jeunes dépourvus de ressources une issue pour faire face à la contrainte foncière. La focalisation de l'appui de l'État sur ces projets, notamment dans le cadre de l'INDH, traduit sa volonté de placer le problème majeur de l'accès au foncier hors de son champ d'action. L'attribution des terres domaniales reste peu répandue

et limitée aux jeunes diplômés qui les revendiquent. Les projets hors sol sont largement médiatisés et servent aussi parfois de « soupape politique » pour apaiser des situations d'exacerbation des tensions chez les catégories les plus marginalisées en milieu rural. En outre, l'insuffisance de l'appui et le manque de suivi et d'accompagnement de ces projets fragilisent leurs portées et les rendent plus exposés à des logiques de récupération opportunistes de fonds par certains membres n'ayant pas réellement l'intention de se lancer dans des projets de développement.

Enfin, le manque d'accès aux ressources reste une contrainte à franchir parmi de nombreuses autres, du fait qu'elle soit souvent associée à d'autres difficultés en particulier au manque de ressources financières (capital) et symboliques (pouvoir, notoriété etc.). Contourner le manque d'accès au foncier n'est parfois pas suffisant pour concevoir des projets en absence de capital ou d'un réseau familial pour contracter des crédits pour financer les projets des jeunes. De même, les jeunes qui réussissent à négocier l'introduction de nouveaux systèmes de production au sein de l'exploitation familiale, peinent parfois à négocier leur autonomie financière dans un système familial sous l'autorité hiérarchique du père. Insérés dans un réseau de contraintes, les projets des jeunes se retrouvent fragilisés même quand ils réussissent à s'affranchir problème foncier et à croiser l'appui de l'État.

### **L'appui aux projets : une condition nécessaire mais pas suffisante**

Si l'appui de l'Etat reste majoritairement peu accessible aux jeunes et entravé par une multitude de problèmes et de risques, celui-ci a constitué un élément moteur pour la plupart des projets observés. Néanmoins,

l'accès à cet appui ne garantit pas seul la réussite et la durabilité des projets.

D'une part, le manque d'accès au foncier limite toujours la marge de manœuvre des jeunes et les obligent parfois à explorer des projets hors sol dont les revenus générés ne leur permettent pas toujours de sortir de la précarité. La question foncière constitue toujours une problématique face au maintien des jeunes dans le secteur agricole et à laquelle les politiques publiques apportent peu de solutions à part ces projets hors sol ou de quelques distributions ponctuelles de terres en faveur des jeunes diplômés.

D'autre part, la standardisation de l'appui pour les projets hors sol (objet, modalités, conditions, etc.) et l'absence d'un diagnostic participatif pour définir les priorités des jeunes et les spécificités de chaque contexte limitent souvent les résultats des projets. Par exemple, le choix des races, et le manque de savoir-faire technique sont à l'origine de l'échec de 4 projets d'élevage ovins et caprins étudiés dans la région du Sais. De plus, le manque de suivi et d'évaluation des projets favorise parfois les logiques de récupération opportuniste. D'autres projets ne bénéficient en réalité qu'à quelques membres et au fond n'ont rien d'associatif.

Ces constats soulèvent la question de savoir comment l'appui proposé par l'administration peut favoriser les projets inscrits dans une perspective d'investissement durable et limiter ceux forgés sur des logiques opportunistes.

Premièrement, il s'agit de faciliter l'accès à l'appui public et favoriser la participation des jeunes dans le montage des projets proposés par l'INDH ou le PMV. Cela passerait par une implication plus systématique des jeunes dans la phase de définition des projets. Par exemple, le rôle de

l'entrepreneur peut être confié aux jeunes faisant preuve de compétences en la matière (cf. témoignage M. El Ayadi). Cela permettrait de susciter l'engagement des jeunes en les impliquant comme acteurs et porteurs d'idées et non comme simples bénéficiaires.

Deuxièmement, les ressources dont disposent les jeunes (diplômes, savoir-faire, motivation) gagneraient à être valorisées et rendues visibles au sein des administrations, des associations agricoles et des communautés locales afin de contribuer au changement des relations entre les jeunes et leurs aînés et à un meilleur accès de ces jeunes aux ressources productives. Lorsque les jeunes réussissent un projet, cela permet de renforcer la confiance de leurs parents dans les compétences de gestion de ces jeunes, et ainsi les jeunes peuvent mieux négocier un accès à la terre des parents. Cette mise en visibilité peut se faire aussi à travers l'introduction de mesures incitatives en faveur des projets présentant un impact visible sur leurs communautés pourrait être prometteuse. Cet appui peut porter sur la mise en place de prix, la réalisation de supports audio-visuels qui montrent l'originalité de ces expériences ou encore sous forme d'un appui à l'implication des leaders de ces projets dans la formation et l'accompagnement d'autres projets. Dans les foires et les salons d'agriculture, il serait intéressant de présenter non seulement les produits des projets (miel, plantes aromatiques, etc.) comme à l'accoutumée, mais aussi de présenter le rôle et l'impact de ces projets dans le développement des territoires ruraux où ils sont implantés.

Enfin, il s'agit de ne pas confiner à l'appui financier à travers des appels d'offre mais d'envisager des dispositifs d'accompagnement spécifiques aux jeunes qui tiennent compte de leurs motivations, leurs attentes et de leur potentiel dans le développement des territoires ruraux.

## Pour en savoir plus

Aroussi Bachiri N, Abdellaoui EH, Faysse N, Sebgui M, 2015. [Le retour des jeunes diplômés en zone rurale au Maroc: Quelles interactions entre trajectoires individuelles et projets collectifs ?](#) *Alternatives rurales*, Hors-série jeunes ruraux.

Bouzidi Z, Abdellaoui EH, Faysse N, Billaud JP, Kuper M, Errahj M, 2011. [Dévoiler les réseaux locaux d'innovation dans les grands périmètres irrigués.](#) *Cahiers Agricultures* 20 : 34-9.doi : 10.1684/agr.2011.0471.

Desrues T, 2012. [Le Mouvement du 20 février et le régime marocain : contestation, révision constitutionnelle et élections.](#) *L'Année du Maghreb*, 8 : 359-389.

El Ayadi M, témoignage recueilli par Bouzidi Z et Faysse N, 2015. [L'expérience de Takimete, association pour le développement du milieu rural.](#) *Alternatives rurales*, Hors-série Jeunes Ruraux.

Pascon P, Bentahar M, 1971. Ce que disent 296 jeunes ruraux. Etude sociologique sur le Maroc. *Bulletin économique et social au Maroc*, 31 : 145-287.

Rachik H, 2006. Jeunesse et changement social. In Rapport 50 ans de Développement Humain au Maroc, 191-216.